



## Avis aux exportateurs des déchets papiers

\*\_\*\_\*

Conformément à l'arrêté du Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique n°1410-17 du 26 Safar 1439 (15 novembre 2017) soumettant les déchets de papier et carton au régime de licence d'exportation, la Direction Générale du Commerce porte à la connaissance des exportateurs désirant bénéficier de quotes-parts d'un contingent d'exportation de **3000 tonnes** de déchets papiers duplex et **2000 tonnes** de déchets de livres scolaire (Malzama), qu'ils doivent adresser, au plus tard le **27 juillet 2021 à 16h30**, les demandes par envoi électronique à travers l'adresse email suivante : [contingent-tarif@mcinet.gov.ma](mailto:contingent-tarif@mcinet.gov.ma).

Les dossiers doivent obligatoirement comprendre :

- Un tableau contenant la quantité demandée à l'exportation des déchets papiers duplex et/ou des déchets de livres scolaire (Malzama), jusqu'au 31 décembre 2021 selon le modèle **en annexe 1** ;
- Un tableau récapitulatif (en état détaillé) des exportations de déchets papier duplex et ou malzama, objet de la demande, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre des années 2018-2019-2020, selon le modèle en **annexe 2**, accompagné des copies des déclarations uniques (DUM) ;
- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (**Modèle J**) ;
- Une copie de l'attestation d'inscription à la taxe professionnelle au titre de l'année 2020 (**Patente**) ;
- Les coordonnées du point focal de l'entreprise, conformément au modèle figurant en **annexe 3**.

### A noter que :

1. Tout dossier sera rejeté, en cas de :
  - manque de pièces exigées ;
  - dépôt de dossier au-delà de la date limite.
2. Les quotes-parts octroyés doivent être consommés au plus tard le **31 décembre 2021** ;
3. Les résultats de la répartition seront publiés sur le site web du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique.



ANNEXE 1

LA QUANTITE DEMANDEE DE DECHETS PAPIERS DUPLEX ET/OU DECHETS DE LIVRE  
SCOLAIRE « MALZAMA »

Produit	Nomenclature douanière	Quantité demandée

Signature et Cachet de l'exportateur



ANNEXE 2

**MODELE DE PRESENTATION DES DONNEES**

DESIGNATION DU PRODUIT : .....

NOMENCLATURE DOUANIERE : .....

ANNEES	N° DUM	DATE DE LA DUM	N° DE LICENCE D'EXPORTATION	DATE DE LICENCE D'EXPORTATION	PAYS DE DESTINATION	REGIME DOUANIER	QUANTITE (T)
2018							
	<b>TOTAL 2018</b>						
2019							
	<b>TOTAL 2019</b>						
2020							
	<b>TOTAL 2020</b>						

**Pièces justificatives à joindre :** copies des DUM et des licences d'exportation y afférents, dûment imputées par les services douaniers (les documents doivent être regroupés par exportation : DUM et licence d'exportation) ; Seules les quantités arrêtées durant les périodes mentionnées dans le tableau seront prises en considération.

Signature et Cachet de l'exportateur



ANNEXE 3

COORDONNE DU POINT FOCAL

Nom et Prénom :.....

Fonction :.....

N° de tél Fixe :.....

N° de tél Portable :.....

N° de Fax :.....

Adresse e-mail :.....

Signature et Cachet de l'exportateur

